

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-3061

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet collectif de l'école urbaine - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) pour 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Domain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-3061**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet collectif de l'école urbaine - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) pour 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

La FNSP est une fondation de droit privé investie de la gestion administrative et financière de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ci-après désigné Sciences Po.

Au sein de Sciences Po, la mission de l'école urbaine est de former ceux qui vont agir pour la cité par une formation répartie en quatre masters au sein de l'école urbaine :

- *master stratégies territoriales et urbaines* (STU), créé en 2002, a pour objet de former les étudiants au pilotage de l'action urbaine, notamment en France et en Europe,
- *master governing the large metropolis* (GLM), créé en 2010, est consacré aux questions de gouvernance et de politiques urbaines des très grandes villes mondiales,
- *master governing ecological transitions in european cities* (GETEC), créé en 2020, est consacré aux questions des transitions environnementales,
- *master cycle d'urbanisme*, fondé en 1969, est destiné aux étudiants et jeunes professionnels recherchant une spécialisation dans les métiers de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'immobilier.

Une des spécificités des *masters* STU, GLM et GETEC ainsi que du cycle d'urbanisme est d'intégrer en 1^{ère} année un module pédagogique spécifique obligatoire intitulé *Projet collectif de l'école urbaine*, dont l'objectif est de permettre aux étudiants en charge de sa réalisation d'acquérir une vision globale du management de projet et d'approfondir une question urbaine en travaillant sous la supervision d'un tuteur.

Depuis juillet 2022, la Métropole a initié une démarche innovante de prospective urbaine, visant à imaginer le devenir du territoire de la grande Porte des Alpes (communes de Bron, Chassieu et Saint-Priest) à horizon 2050 puis à engager sa mise en œuvre, pouvant correspondre à ce module.

II - Objectifs et partenariat entre la FNSP et la Métropole

La Métropole souhaite soutenir le développement de la FNSP afin d'affirmer sa position dans l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan national et, notamment, sur les champs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Ce soutien s'inscrit plus largement dans un écosystème de l'innovation publique et de la recherche soutenu par la Métropole, compétente en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en application de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales : tuba, *public factory* de Sciences Po Lyon, le programme de recherche/actions de la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines auquel s'ajoute l'activité du service Érasme de la Métropole (direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information).

La Métropole souhaite accompagner le développement de Sciences Po en permettant à des groupes d'étudiants de travailler sur des cas pratiques proposés par la Métropole et en lien avec ses politiques publiques, et ce dans le cadre du module pédagogique Projet collectif de l'école urbaine.

La démarche grande Porte des Alpes offre un cadre de travail inspirant et innovant pour permettre à un groupe d'étudiants du *master* cycle d'urbanisme d'explorer, en situation réelle, l'une des thématiques soulevées par la démarche grande Porte des Alpes. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention de partenariat à conclure entre la Métropole et la FNSP.

III - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel du projet collectif de l'école urbaine

En sus de la convention de partenariat, il est proposé l'approbation d'une convention attributive d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € net de taxes au profit de la FNSP dans le cadre de son module pédagogique Projet collectif de l'école urbaine pour l'année scolaire 2023-2024 dont le montant global s'élève à 500 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole au Projet collectif de l'école urbaine de la FNSP,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la FNSP, dans le cadre du Projet collectif de l'école urbaine, pour l'année scolaire 2023-2024,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et la FNSP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,
- d) - la convention de partenariat de projet à passer entre la Métropole et la FNSP, définissant les modalités de partenariat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrit au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° OP06O9646.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-315290-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
